

ROY
Nom: ROY
Prénoms: Marin Abel Jean Surnom: _____

Numéro matricule du recrutement: 863
Classe de mobilisation: 1881

ÉTAT CIVIL.

Né le 2 Août 1862 à Singlaumans, canton de Le Bas, département du Carn, résidant à Paris, canton de la Seine, département de la Seine, profession d' Élevé à St Cyr, fils de Jean Pierre Marin et de Corbier Antoinette Françoise, domiciliés à Singlaumans, canton de la Seine, département du Carn.

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux gris, front découvert, nez moyen, bouche moyenne, menton roit, visage ovale.
Taille: 1 m. 67 cent. Taille rectifiée: 1 m. 67 cent.
MARQUES PARTICULIÈRES: _____

N° 84 de tirage dans le canton de Singlaumans

Degré d'instruction: générale (1) militaire (2) exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Pour dispense Engagé volontaire

Compris dans la 3° partie de la liste du recrutement cantonal. (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Engagé volontaire pour 1 an le 27 Octobre 1883 à Colmar (46th goulotte) fait l'école militaire de St Cyr. Partit pour la ville d'Alger le 27 Octobre 1883. Arrivé le 27 Juin 1884. Nommé sous lieutenant élève à l'école d'artillerie le 1^{er} Octobre 1884 pour servir le 20 septembre 1884. Élevé à l'école spéciale militaire le 23 Octobre 1883. Code d'application de cavalerie sous lieutenant élève 1 Octobre 1887 14 Régiment de Chasseurs à cheval. Lieutenant le 26 Décembre 1888. Lieutenant le 1^{er} Août 1891. Lieutenant adjoint le 29 Juin 1892. Capitaine au régiment le 1^{er} Mars 1895. Capitaine au régiment le 1^{er} Mars 1895. Fait l'école spéciale militaire le 23 Juin 1894.

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.	<u>École militaire de St Cyr.</u>
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	_____
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	_____

Numéro au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou de résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Fait l'école d'artillerie le 20 septembre 1884

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Libéré du service militaire le 1^{er} Octobre 1900

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4° partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.